

La dite pétition a alors été lue par le greffier et elle a été déposée sur la table. Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Longheed, il a été

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 4 avril 1894.

Dans l'affaire de William Samuel Piper, pétitionnaire pour un bill de divorce. Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle 108 de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors, l'honorable M. Clemow a présenté la pétition de William Samuel Piper, de la ville de Fort-William, dans le district de Thunder Bay, dans la province d'Ontario, et elle a été déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De A. Frankford Rogers et autres, de l'Association de secours mutuel du Canada, demandant un acte qui l'autorise à créer un capital permanent et pour d'autres objets ;

De C. E. Baring Young et autres, de Londres, Angleterre, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer d'Elgin à Havelock ;

De D. D. Mann et autres, de la cité de Montréal et autres lieux, demandant à être constitués en corporation comme compagnie pour construire et exploiter un chemin de fer devant partir d'un point entre Kamloops et Ashcroft, sur la ligne mère du Pacifique Canadien pour venir aboutir à ou près Barkerville, dans le district de Caribou ;

De la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack, demandant un acte qui l'autorise à transporter le siège de ses affaires dans la cité de Montréal et lui confère certains pouvoirs de location ou de fusion ;

De W. R. Hull, demandant un acte qui confirme certains privilèges qu'il possède pour l'utilisation des eaux de la Conléo-aux-Poissons et de la rivière aux Arcs, dans le district d'Alberta ;

De Joseph Thompson, de la cité de Belleville, dans la province d'Ontario, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Hattie Thompson.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bernier, à savoir :

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des ordonnances scolaires, règlements scolaires, ainsi que des amendements apportés à ces ordonnances et règlements adoptés par l'Assemblée législative, l'Exécutif, et tout bureau ou conseil d'éducation relativement à la création, l'entretien et l'administration d'écoles dans les Territoires du Nord-Ouest depuis 1885 ;

Aussi, copie de toutes pétitions, mémoires et correspondance sur ce sujet ;

Aussi, copie de tous rapports présentés au Gouverneur général en conseil, de tous ordres adoptés en conseil, et de toutes communications et représentations faites aux autorités des Territoires du Nord-Ouest et qui n'ont pas encore été communiqués au Parlement.

Après un nouveau débat,